



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DEMOLITION ET DEPOLLUTION DE LA CITE INDUSTRIELLE 106/108 RUE DE LA JARRY A VINCENNES - LOT 1: CURAGE/DESAMIANTAGE/DEMOLITION PASSE AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT EIFFAGE DEMOLITION (MANDATAIRE) ET TECNOLOGIE INDUSTRIALI & AMBIANTALI, LES ECHAFAUDEURS PARISIENS (COTRAITANTS)

**DÉCISION N° DM-21-376
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à

Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-20-006 du 10/01/2020 autorisant la signature du marché de travaux de démolition et dépollution de la cité industrielle 106/108 rue de la Jarry à Vincennes – lot 1 « curage, désamiantage, démolition » au groupement conjoint EIFFAGE DEMOLITION (mandataire) et TECNOLOGIE INDUSTRIALI & AMBIANTALI, LES ECHAFAUDEURS PARISIENS (cotraitants), (notifié le 20/01/2020) ;

VU la décision n°DM-20-219 du 28/09/2020 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de démolition et dépollution de la cité industrielle 106/108 rue de la Jarry à Vincennes – lot 1 « curage, désamiantage, démolition » au groupement conjoint EIFFAGE DEMOLITION (mandataire) et TECNOLOGIE INDUSTRIALI & AMBIANTALI, LES ECHAFAUDEURS PARISIENS (cotraitants) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 30/06/2021, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'exécution de travaux et de prestations en plus-value pour la démolition de la Cité industrielle ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société. EIFFAGE DEMOLITION, domiciliée 3/7 place de l'Europe – 78140 VELIZY-VILACOUPLAY représentée par Monsieur Bruno CHASTAGNER, Directeur Adjoint Démolition, mandataire du groupement conjoint, l'avenant n°2 au marché de

démolition et de dépollution de la cité industrielle 106/108 rue de la Jarry à Vincennes – lot 1 « curage, désamiantage, démolition ».

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 150 190,00 € HT (180 228,00 € TTC), soit une augmentation de 10,3% par rapport au montant initial du marché, comprenant l'avenant 1 et 2.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211028-lmc1H9003H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/10/2021
Date de Publication : 28/10/2021